



## Décision réglementaire

RDD2007-01

### Octenol (1-Octen-3-ol)

La matière active octenol et son produit de qualité technique Bedoukian (99,7 % d'octenol) pour utilisation sous forme d'appâts ainsi que quatorze dispositifs émettant de l'octenol fabriqués par les mêmes entreprises pour utilisation avec ces appâts sont admissibles à une homologation complète en vertu du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (RPA). Les appâts sont fabriqués par les entreprises suivantes : American Biophysics Corporation (Mosquito Magnet™ Octenol Biting Insect Attractant), Armatron International (Flowtron® Mosquito Attractant), Biosensory Corporation (BioSensory Biting Insect Lure), Blue Rhino Consumer Products (SkeeterVac® FineTune™ Biting Insect Lure) et Envirosafe Technologies NZ Limited (Mega-Catch Octenol Fragrance Strip).

L'homologation de ces produits a été proposée dans le projet de décision réglementaire [PRDD2006-03](#), *Octenol (1-Octen-3-ol)*, qui présentait les données examinées. Le présent document de décision réglementaire résume cette étape du processus de décision réglementaire de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada concernant l'emploi de l'octenol de qualité technique Bedoukian, ainsi que les appâts et dispositifs qui lui sont associés pour attirer, piéger et tuer certains moustiques.

*(also available in English)*

**Le 4 janvier 2007**

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Publications**  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6605C  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

**Internet :** [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.pmra-arla.gc.ca](http://www.pmra-arla.gc.ca)  
**Service de renseignements :**  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
**Télécopieur :** 613-736-3758



ISBN : 978-0-662-73212-9 (978-0-662-73213-6)  
Numéro de catalogue : H113-6/2007-1F (H113-6/2007-1F-PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

## 1.0 Introduction

Le présent document complète le processus de décision réglementaire de l'ARLA concernant l'emploi de la matière active octenol et de son produit de qualité technique Bedoukian (99,7 % d'octenol) pour utilisation sous forme d'appâts ainsi que quatorze dispositifs émettant de l'octenol fabriqués par les mêmes entreprises pour utilisation avec ces appâts sont admissibles à une homologation complète en vertu du RPA. Les appâts sont fabriqués par les entreprises suivantes : American Biophysics Corporation (Mosquito Magnet™ Octenol Biting Insect Attractant), Armatron International (Flowtron® Mosquito Attractant), Biosensory Corporation (BioSensory Biting Insect Lure), Blue Rhino Consumer Products (SkeeterVac® FineTune™ Biting Insect Lure) et Envirosafe Technologies NZ Limited (Mega-Catch Octenol Fragrance Strip).

## 2.0 Contexte

L'ARLA a effectué une évaluation des renseignements disponibles conformément au RPA. Elle a jugé qu'ils étaient suffisants pour permettre la détermination de l'innocuité, des avantages et de la valeur de l'octenol et du produit de qualité technique Bedoukian, fabriqué par Bedoukian Research Inc. L'ARLA a conclu que l'utilisation de l'octenol selon le mode d'emploi de l'étiquette accompagnant cette préparation commerciale présente des avantages et une valeur, conformément au RPA, et qu'elle ne comporte pas de risques inacceptables.

L'homologation de cette matière active et de ce produit a été proposée dans le projet de décision réglementaire PRDD2006-03, *Octenol (1-Octen-3-ol)*. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire concernant le PRDD2006-03.

## 3.0 Décision réglementaire

Pour les motifs décrits ci-haut, l'ARLA accorde, conformément au RPA, une homologation complète à la matière active octenol et à son produit de qualité technique Bedoukian (99,7 % d'octenol) pour utilisation sous forme d'appâts ainsi que quatorze dispositifs émettant de l'octenol fabriqués par les mêmes entreprises pour utilisation avec ces appâts pour attirer, piéger et tuer certains moustiques.